

## Classement des fournisseurs : la méthode

Nous avons retenu trois **critères** pour comparer les fournisseurs :

- le *mix énergétique*, c-à-d l'origine du courant livré en Belgique;
- la *politique d'investissement* du fournisseur (et de sa maison-mère), tant en Belgique qu'à l'étranger;
- les *services* proposés par le fournisseur en matière (d'économies) d'énergie.

### La détermination des scores

Nous avons demandé aux fournisseurs de remplir un questionnaire. Sur base de leurs réponses et au vu des critères précités, chaque fournisseur se voit attribuer un **score**. Pour ne pas compliquer inutilement, nous nous en tenons à 'très bon', 'bon', 'neutre', 'mauvais' et 'très mauvais', que nous traduisons respectivement par +1, +½, 0, -½ et -1.

Pour étayer notre classement, nous expliquons chaque score dans des **fiches** (une par fournisseur).

Les critères n'ayant pas tous la même importance à nos yeux, nous pondérons les scores au moyen des facteurs suivants :

- 100 pour le mix énergétique
- 50 pour la politique d'investissement
- 50 pour les services énergétiques

C'est donc le mix énergétique qui a le plus de valeur, car il constitue à la fois le critère le plus important à nos yeux et permet l'évaluation la plus objective.

Le score final est donc donné par la formule suivante :

$$\text{Score\_Final} = 100 * \text{Score\_Mix} + 50 * \text{Score\_investissement} + 50 * \text{Score\_Service}$$

### Le classement

Le classement des fournisseurs en Vert / Orange / Rouge est fonction de deux éléments :

- le score final
- des critères restrictifs

La procédure de classement est synthétisée dans le tableau suivant :

<i>Classes</i>	<i>Score final</i>	<i>Critères restrictifs</i>
Vert	Au moins 100	<i>Et</i> si Score_mix = positif
Orange	Positif (0-100)	
Rouge	Négatif	<i>Ou</i> si Score_investissement = -1

Autrement dit :

- Un fournisseur ne peut être qualifié de vert que s'il obtient le score maximal pour le mix (uniquement renouvelable) ET s'il n'obtient pas de mauvais scores pour les autres.
- Un fournisseur sera classé dans le rouge quel que soit son score final s'il obtient le pire score pour la politique d'investissement (par exemple, de nouvelles capacités nucléaires).

## Explication détaillée des critères

### 1. Le mix énergétique :

Le plus important des critères peut aussi être évalué avec la plus grande objectivité, puisque l'information nécessaire est légalement imposée sur la facture. C'est le courant livré en Belgique qui est pris en considération. Les deux modes de production les plus polluants étant le charbon et le nucléaire, ces deux sources d'électricité reçoivent le plus mauvais score pour le mix énergétique. Nous donnons la préférence à une production d'électricité à partir de 100% d'énergies renouvelables. La (co-)combustion de biomasse dans des centrales à charbon permet à ces vieilles unités peu efficaces de rester ouvertes et empêche par conséquent le fournisseur d'obtenir un score maximum pour le mix.

Les scores sont attribués comme suit :

<i>Score Mix</i>	<i>Explication</i>
-1	<ul style="list-style-type: none"><li>• Émissions de la partie non nucléaire du mix supérieures ou égales à la référence "charbon" (<math>\pm 700 \text{ gCO}_2/\text{kWh}</math>) ET/OU</li><li>• Plus de nucléaire que le mix moyen de l'Europe des 15 (35%)</li></ul>
-1/2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Émissions de la partie non nucléaire du mix égales à la référence "combustibles fossiles" (entre <math>\pm 350</math> et <math>700 \text{ gCO}_2/\text{kWh}</math>) ET</li><li>• Moins de nucléaire que le mix moyen de l'Europe des 15 (35%)</li></ul>
0	<ul style="list-style-type: none"><li>• Émissions de la partie non nucléaire du mix du même ordre de grandeur que la référence "centrale TGV" (<math>\pm 350 \text{ gCO}_2/\text{kWh}</math>) ET</li><li>• Moins de nucléaire que le mix moyen de l'Europe des 15 (35%)</li></ul>
+1/2	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au moins 50 % de renouvelables (standard Eugene<sup>1</sup>: solaire, éolien, géothermique, biomasse verte, hydraulique vert) ET</li><li>• Émissions du mix inférieures à la référence "cogénération-gaz" (<math>\pm 225 \text{ g CO}_2/\text{kWh}</math>) ET</li><li>• Pas de nucléaire</li></ul>
+1	<ul style="list-style-type: none"><li>• 100% renouvelables (standard Eugene: solaire, éolien, géothermique, biomasse verte, hydraulique vert) ET</li><li>• Pas de (co-)combustion de biomasse dans des centrales à charbon</li></ul>

### 2. Politique d'investissement :

La politique d'investissement des producteurs est le meilleur indicateur de ce à quoi ils attachent de l'importance. Bien que les fournisseurs ne soient pas nécessairement des producteurs (ils peuvent acheter leur électricité auprès de producteurs ou d'intermédiaires), il est fréquent, en pratique, qu'ils remplissent les deux fonctions.

Dans le cas où le fournisseur n'a pas de rapport direct avec le producteur, nous avons pris en compte les producteurs avec lesquels il traite le plus. Dans le cas où ceci ne peut être déterminé et/ou que le fournisseur ne tient pas à nous aider en nous communiquant les informations demandées, nous attribuons un score neutre.

Nous tenons compte des investissements consentis depuis 2001, c-à-d le début de la libéralisation du marché de l'électricité en Europe. Pour chaque société, nous examinons la politique d'investissement du groupe auquel elle appartient.

1 Voir <http://eugenestandard.org/>.

Les scores sont attribués comme suit :

<b>Score investissement</b>	<b>Explication</b>
-1	* Pas de capacités nouvelles dans le secteur des renouvelables ET/OU * CO <sub>2</sub> : émissions moyennes des nouvelles acquisitions supérieures à la référence “charbon” (700g/kWh) ET/OU * Nucléaire : acquisition de nouvelles capacités (y compris la participation dans des réacteurs à l'étranger)
-1/2	* CO <sub>2</sub> : émissions moyennes des nouvelles acquisitions supérieures à la référence TGV (350g/kWh) ET/OU * Le parc de production contient des centrales nucléaires et des investissements sont consentis afin de prolonger leur durée de fonctionnement
0	* CO <sub>2</sub> : émissions moyennes des nouvelles acquisitions inférieures à la référence TGV (350g/kWh) ET/OU * Le parc de production comprend des centrales nucléaires, mais aucun investissement n'est consenti afin de prolonger leur durée de fonctionnement
+1/2	* Nouvelles capacités : uniquement renouvelables ou cogénération ET * CO <sub>2</sub> : émissions moyennes des nouvelles acquisitions inférieures à la référence “cogénération-gaz” (± 225 g CO <sub>2</sub> /kWh)
+1	* 100% des nouvelles capacités = renouvelables (standard Eugene: solaire, éolien, géothermique, biomasse verte, hydraulique vert) ou cogénération ET * En cas d'investissements dans la cogénération, maximum 50% de cogénération et minimum 50% de renouvelables

### 3. Services énergétiques :

Dans l'absolu, la promotion de l'efficacité énergétique est un critère aussi important que le mix énergétique. Néanmoins, vu l'actuelle séparation des fonctions (production, transport, distribution, fourniture), les fournisseurs n'ont pas à proprement parler de rôle à jouer dans ce domaine (mis à part l'obligation de renseigner l'historique des consommations et le mix énergétique sur la facture). En pratique, les fournisseurs disposent cependant de nombreuses possibilités pour stimuler les économies d'énergie auprès de leurs clients.

Les scores sont attribués comme suit :

<b>Score services énergétiques</b>	<b>Explication</b>
-1	Si le fournisseur fait la promotion du gaspillage énergétique (par exemple, le chauffage électrique)
-1/2	Si aucune information (ou uniquement une information très sommaire) n'est fournie
0	Si de l'information de base est fournie (conseils énergétiques de base, information sur les primes et subsides) et que de l'information en matière d'économies d'énergie est fournie de manière 'passive' <sup>2</sup> (conseils détaillés via le site web/brochures, information sur les projets en cours en matière de renouvelables et d'efficacité énergétique)

<sup>2</sup> L'information est disponible pour le client, qui doit lui-même aller à sa recherche.

+1/2	<p>Si de l'information en matière d'économies d'énergie est fournie de manière 'active'<sup>3</sup> et qu'au moins trois parmi les services ci-dessous (ou d'autres services équivalents) sont offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• audits énergétiques aux particuliers</li> <li>• modules de simulation</li> <li>• appareils pour mesurer la consommation énergétique</li> <li>• possibilité de comparer sa consommation avec des références</li> <li>• promotion publique de l'efficacité énergétique par des outils concrets (pour enseignants,...)</li> <li>• soutien financier ou logistique à l'investissement dans l'efficacité énergétique et les renouvelables</li> <li>• tarifs progressifs (même s'il s'agit plutôt d'un 'moyen', nous le considérons ici comme un service)</li> <li>• ...</li> </ul>
+ 1	<p>Si de l'information en matière d'économies d'énergie est fournie de manière 'active' et qu'au moins cinq parmi les services ci-dessous (ou d'autres services équivalents) sont offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• audits énergétiques aux particuliers</li> <li>• modules de simulation</li> <li>• appareils pour mesurer la consommation énergétique</li> <li>• possibilité de comparer sa consommation avec des références</li> <li>• promotion publique de l'efficacité énergétique par des outils concrets (pour enseignants,...)</li> <li>• soutien financier ou logistique à l'investissement dans l'efficacité énergétique et les renouvelables</li> <li>• tarifs progressifs (même s'il s'agit plutôt d'un 'moyen', nous le considérons ici comme un service)</li> <li>• ...</li> </ul>

Septembre 2006

---

3 L'information est fournie de manière active au client, via des brochures, campagnes de publicité,... qui stimulent vraiment ce dernier à économiser l'énergie.